Informations de base	
2012/2076(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur les enfants atteints du syndrome de Down **Subject** 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 4.10.06 Personnes handicapées 4.20.01 Médecine, maladies 4.20.02 Recherche médicale	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/04/2012	Décision du Parlement	T7-0130/2012	Résumé
18/04/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2076(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0130/2012	18/04/2012	Résumé

Déclaration sur les enfants atteints du syndrome de Down

2012/2076(DCE) - 18/04/2012 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur les enfants atteints du syndrome de Down (cause génétique la plus fréquente des troubles de l'apprentissage), signée par 386 députés.

Les députés rappellent que la proportion d'enfants naissant avec le syndrome de Down est estimée à 1 cas sur 600 à 1.000 naissances. Il rappelle en outre que les enfants atteints du syndrome de Down sont susceptibles de souffrir de nombreuses malformations congénitales dont les plus courantes sont les maladies cardiaques.

Le Parlement appelle donc la Commission, le Conseil et les États membres:

- à contribuer à l'inclusion sociale des enfants atteints du syndrome de Down, par le biais d'une campagne de sensibilisation aux niveaux national et européen;
- à encourager la recherche paneuropéenne sur le traitement de ce type de maladies;
- à élaborer une stratégie européenne visant à protéger les droits des enfants atteints du syndrome de Down dans l'Union européenne.